

Lourdes (65)

## Dispositions concernant la sécurité pour le 66<sup>e</sup> Pèlerinage Militaire International de Lourdes

*Organisé par le Diocèse aux Armées françaises, le Pèlerinage militaire international 2026 se tiendra cette année du vendredi 22 mai au dimanche 24 mai à Lourdes. Plus de 14 000 visiteurs sont attendus. Des mesures ont été prises pour renforcer l'effort sur la sécurité de tous.*

Pour garantir la sécurité de tous les participants et des citoyens, ce rassemblement d'envergure internationale nécessite une coordination exemplaire entre tous les acteurs et services concernés, mais également une coopération des socio-professionnels face aux risques inhérents au contexte actuel. La posture Vigipirate maintient l'ensemble du territoire français au niveau « urgence attentat ». Cette posture maintient l'effort sur la sécurité.

### Contexte sécuritaire actuel

- Menace terroriste élevée

Le niveau Vigipirate reste élevé avec une attention particulière sur les lieux de rassemblement.

- Concentration de militaires

Plus de 14 000 militaires de 40 nations différentes forment une concentration de foule exceptionnelle et vulnérable.

- Risques amplifiés

Les rassemblements festifs nocturnes augmentent considérablement les risques en raison de la consommation d'alcool et de la diminution de la vigilance.

Cette préoccupation est partagée par l'organisateur du Pèlerinage Militaire International, les services de l'Etat, la Direction Départementale de la Police Nationale, la Police Municipale. En effet, des risques de troubles à l'ordre public peuvent advenir de l'excès de consommation d'alcool durant cet évènement.

## **Limitation des horaires des établissements de débits de boissons pour la durée du pèlerinage (les 21, 22, 23 et 24 mai 2026) appliquée uniformément sur l'ensemble de la commune.**

- Fermeture à 1 h de tous les établissements de débits de boissons - vente sur place  
y compris les débits de boissons au sein des hôtels.

- Restriction des ventes à emporter

Fermeture à minuit pour tous les débits de boissons à emporter. Cette mesure vise à limiter les rassemblements tardifs et la consommation excessive d'alcool. Elle sera appliquée uniformément sur l'ensemble du périmètre urbain de Lourdes pour les quatre jours du pèlerinage, les 21, 22, 23 et 24 mai 2026.

La coordination entre les services de police municipale et nationale sera renforcée pour assurer le respect strict de ces horaires. Des patrouilles dédiées seront constituées pour effectuer des contrôles réguliers auprès des établissements.

## **Interdiction des débits de boissons temporaires**

- Pas de buvettes extérieures

Aucune autorisation ne sera délivrée pour l'installation de débits de boissons temporaires sur le domaine public pendant toute la durée du pèlerinage.

- Interdiction d'extensions

Les établissements existants ne pourront pas étendre leur zone de service au-delà de leur périmètre habituel autorisé.

- Contrôles renforcés

Des patrouilles spécifiques vérifieront le respect de cette interdiction et seront habilitées à procéder à la fermeture immédiate des installations non conformes.

## **Régulation des animations sonores**

Interdiction de sonorisation extérieure, contrôle des bruits sortants, confiscation / saisie temporaire des enceintes, amplis et autres dispositifs sonores utilisés en violation de l'arrêté... la régulation stricte des animations sonores permettra d'éviter les rassemblements spontanés et non-encadrés qui constituent des vulnérabilités majeures au dispositif.

**Le non-respect de ces dispositions pourra entraîner la fermeture administrative temporaire de l'établissement en infraction.**

# PÈLERINAGE MILITAIRE INTERNATIONAL 2026

## ACTIVATION DES BORNES ESCAMOTABLES DANS LA ZONE SÉCURISÉE

Circulation interdite sauf véhicules d'urgence & mise en place d'un portique (bd de la Grotte), limitant l'accès aux véhicules inférieurs à 2 m.

- du 21 mai 18 h au 22 mai 2026 3 h,
- du 22 mai de 8 h 30 à 14 h et de 16 h 30 au 23 mai 2026 à 3 h,
- du 23 mai de 8 h 30 au 24 mai 2026 à 3 h,
- du 24 mai de 8 h 30 à 15 h, puis de 18 h au 25 mai 2026 à 3 h.

## PÉRIMÈTRE SÉCURISÉ PAR LES GLISSIÈRES EN BÉTON ARMÉ (GBA), BARRIÈRES ET/OU VÉHICULES DE LA COMMUNE :

**Avenue du Paradis** (au droit du numéro 13 - hôtel Arcades), **rue de la Grotte** (à l'intersection avec l'accès au Quai St Jean, à hauteur du couvent les Clarisses), **rue de l'Arberet** (intersection avec l'avenue du Paradis), **Rue Marie Saint-Frai** (en vis à vis du numéro 1, **avenue Peyramale**, intersection avec la rue Massabielle).

- du 21 mai 18 h au 22 mai 2026 2 h 15,
- du 22 mai de 18 h au 23 mai 2026 à 2 h 30,
- du 23 mai de 18 h au 24 mai 2026 à 2 h 30,
- du 24 mai de 18 h au 25 mai 2026 à 2 h 15.

La durée d'activation des bornes et la position des barrières peuvent être ajustées selon l'affluence, sur décision du responsable d'ordre.



## INTERDICTION DE STATIONNEMENT

### Du 18 mai à 9 h au 27 mai à 19 h 15 :

- sur le trottoir, en vis à vis du numéro 13 de l'avenue du Paradis,
- sur deux emplacements de stationnement, en vis à vis du numéro 6 de l'avenue Peyramale,
- sur un emplacement de stationnement, en vis à vis du numéro 1 de la rue Marie Saint Frai,
- sur un emplacement de livraison, en vis à vis du 91 rue de la Grotte.

### Du 21/05 à 5 h au 25/05 à 3 h :

- rue Sainte Marie,
- rue Saint Joseph,
- avenue Bernadette Soubirous,
- boulevard Père Rémi Sempé,
- place Monseigneur Laurence,
- avenue Monseigneur Théas,
- avenue Monseigneur Schoepfer.

### Du 21/05 18 h au 22/05 3 h, du 22/05 de 18 h jusqu'au 23/05 à 3 h, du 23/05 de 18 h jusqu'au 24/05 à 3 h, du 24/05 à 18 h jusqu'au 25/05 à 3 h :

- du n° 1 au 15 de l'avenue du Paradis,
- du n° 2 au 8 de l'avenue Peyramale,
- du n° 1 au 11 de la rue Marie Saint-Frai,
- sur le Pont Vieux,
- du n° 91 au 104 de la rue de la Grotte.

En vous remerciant pour votre compréhension et restant à votre écoute.

La Ville de Lourdes



# PÈLERINAGE MILITAIRE INTERNATIONAL 2026

## RÈGLEMENTATION DE LA VENTE D'ALCOOL, DES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES DÉBITS DE BOISSONS ET DISCOTHÈQUES

### Du 21 mai au 25 mai 2026 :

- les restaurants, auberges, cafés, brasseries et autres débits de boissons à consommer sur place, ainsi que les autres catégories d'établissements ouverts au public tels que les salles de danse, discothèques de la commune de Lourdes seront fermés à 1 h.

### Du 21 mai au 24 mai 2026 :

- les débits de boissons à emporter seront fermés à minuit. Ils ne pourront ouvrir qu'à partir de 6 h.

Les nuits du 21 mai au 25 mai, de 1 h à 6 h, la consommation de toutes boissons alcoolisées à partir du 3<sup>e</sup> groupe est interdite sur la voie publique.

La vente et la consommation de bière dans des contenants en verre sont interdites en dehors des terrasses des professionnels :

- le 21 mai de 12 h jusqu'au 22 mai à 1 h,
- le 22 mai de 12 h jusqu'au 23 mai à 1 h,
- le 23 mai de 12 h jusqu'au 24 mai à 1 h,
- le 24 mai de 12 h jusqu'au 25 mai à 1 h.



# PÈLERINAGE MILITAIRE INTERNATIONAL 2026

## INTERDICTION DES DÉBITS DE BOISSONS TEMPORAIRES ET EXTENSIONS DE ZONE

- **Aucune autorisation** ne sera délivrée pour l'installation de **buvettes extérieures** ou de **débites de boissons temporaires** sur le **domaine public**, pendant toute la durée du pèlerinage.
- **Les établissements existants ne pourront pas étendre leur zone de service** au-delà de leur périmètre habituel autorisé.
- Des **patrouilles** spécifiques seront déployées pour **vérifier le respect de ces mesures** et pourront procéder à la fermeture immédiate de toute installation non conforme.

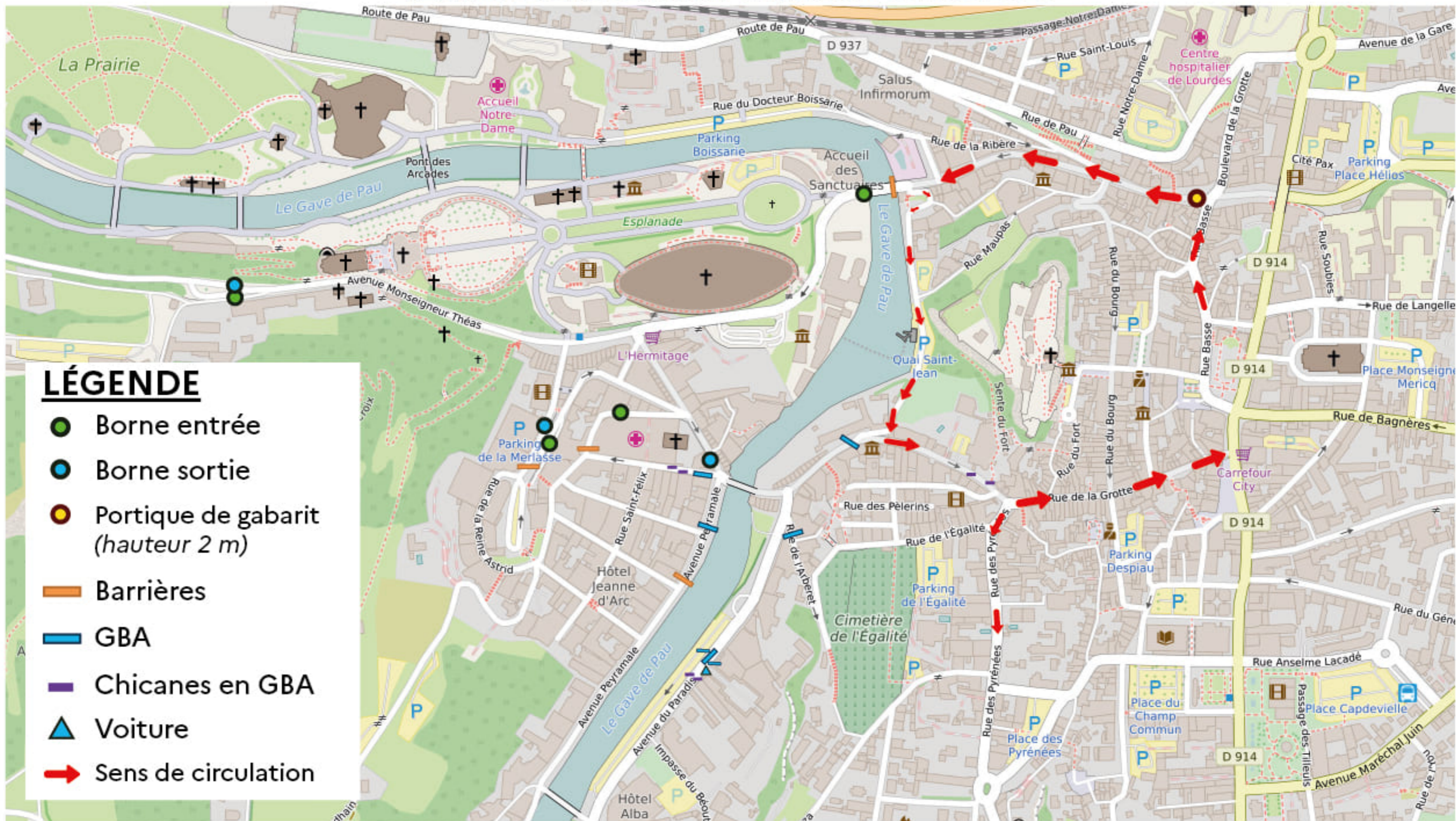
## RÉGULATION DES ANIMATIONS SONORES

- Toute **sonorisation extérieure** est interdite.
- Un **contrôle strict des nuisances sonores** émanant des établissements sera appliqué.
- Les **dispositifs sonores** (enceintes, amplificateurs, etc.) utilisés en infraction à ces dispositions pourront faire l'objet de **confiscation** ou de **saisie temporaire**.
- Le **non-respect** de ces mesures pourra entraîner une **fermeture administrative temporaire** de l'établissement concerné.

En vous remerciant pour votre compréhension et restant à votre écoute.



# DISPOSITIF DE BORNES ESCAMOTABLES ET GLISSIÈRES EN BÉTON ARMÉ « PÈLERINAGE MILITAIRE INTERNATIONAL 2026 »



## LÉGENDE

- Borne entrée
- Borne sortie
- Portique de gabarit (hauteur 2 m)
- ▬ Barrières
- ▬ GBA
- ▬ Chicanes en GBA
- ▲ Voiture
- ➔ Sens de circulation

	Jeudi 21 mai	Vendredi 22 mai	Samedi 23 mai	Dimanche 24 mai
<b>BORNES</b>	18 h - 3 h	8 h 30 - 14 h   16 h 30 - 3 h	8 h 30 - 3 h	8 h 30 - 15 h   18 h - 3 h
<b>GBA</b>	18 h - 2 h 15	18 h - 2 h 30	18 h - 2 h 30	18 h - 2 h 15

La durée d'activation des bornes escamotables et des glissières en béton armé peut être réduite ou prolongée dans le temps en fonction de l'affluence à l'intérieur du dispositif de sécurité, à l'initiative du responsable du service d'ordre.